

Le site Natura 2000 « Rompon-Ouvèze-Payre »

Les milieux ouverts, comme les pelouses sèches et les prairies, représentent les habitats d'intérêt communautaire majoritaires sur le site. Ils sont situés notamment sur le plateau de Rompon. Ils vont abriter une flore et une faune d'importance patrimoniale avec, entre autres, les orchidées, les reptiles, les papillons.

Le site Natura 2000 « Rompon-Ouvèze-Payre », situé en Ardèche, présente un enjeu de conservation fort pour des habitats naturels et des espèces d'importance européenne (ou d'intérêt communautaire) inféodés à ce territoire. Il s'agit d'une véritable mosaïque d'habitats autant diversifiés que connectés.

Il est également essentiel d'assurer la qualité des milieux aquatiques pour, entre autres, les poissons comme le Barbeau méridional, les crustacés comme l'Ecrevisse à pattes blanches, les libellules comme l'Agriion de mercure.

Il en est de même pour les forêts bordant les cours d'eau qui sont un réservoir de biodiversité avec la présence notamment du castor, de la loutre et de chauves-souris.

La diversité paysagère de ce site est d'ailleurs bénéfique pour des chauves-souris car il prend en compte, dans son périmètre, des cavités naturelles telles que des grottes, des habitations humaines leur permettant de se réfugier, et l'ensemble des habitats naturels constituant des territoires de chasse.

Tous ces écosystèmes sont reliés entre eux afin de protéger, dans son ensemble, la biodiversité exceptionnelle de ce site.



Contact de la structure animatrice du site « Rompon, Ouvèze, Payre » :

Mairie Le Pouzin
04 75 63 81 48
mairie@lepouzin.fr

Retrouvez l'ensemble des informations et des actualités sur le site internet du site Natura 2000 « Rompon, Ouvèze, Payre »

www.romponouvezepayre.n2000.fr

et du centre de ressource national

www.natura2000.fr

Rédaction : Amanda Cocquelet, Sophie Coste-Durieux - Création graphique : @utrementdijl

Impression : Imprim'café - Illustratrice : Marion Sarano - Auteurs photographies : AAPMA La Loche; L. Arthur; M. Batista; A. Berlin; J-B Butin; G. Chevalier; S. Coste-Durieux; M.Ehrhardt; M. Eudes; Fédération de chasse de l'Ardèche; J-Y Le Gall; M. Grivaud - Direction départementale des territoires de l'Ardèche; H.Penel - Castor et Homme; N.Van Ingen - Département de l'Ardèche



Site Natura 2000 Rompon, Ouvèze, Payre

Votre territoire est exceptionnel et riche d'une nature diversifiée. Ensemble, nous pouvons la protéger.



Qu'est-ce que Natura 2000 ?

Ces dernières décennies, les milieux naturels et les espèces animales et végétales disparaissent à une vitesse sans précédent. Face à ce constat, l'Europe a mis en place le réseau Natura 2000 qui a pour objectif de préserver le patrimoine naturel et la diversité biologique dans les 27 pays membres.



Objectif du réseau Natura 2000 : enrayer la perte de la biodiversité !

Préserver la biodiversité

Maintenir et restaurer les habitats naturels et les espèces animales et végétales

Contribuer au développement durable des territoires

Favoriser la concertation autour des enjeux environnementaux

Sensibiliser et valoriser les pratiques respectueuses de l'environnement

Natura 2000 en quelques chiffres*

Aujourd'hui on compte :

- Près de 29 300 sites Natura 2000 en Europe soit 18% du territoire ;
- 1 564 sites terrestres en France couvrant près de 13% du territoire ;
- 24 sites en Ardèche (20% du territoire) et 32 sites dans la Drôme (12% du territoire)

*Commission européenne - baromètre Natura 2000 (fév. 2016) / ministère de l'Environnement et Muséum national d'histoire naturelle (fév. 2017).

Natura 2000 est le plus grand réseau de sites naturels protégés au monde !

Activités humaines Lieux culturels



Comment le site Natura 2000 est-il géré sur votre territoire ?



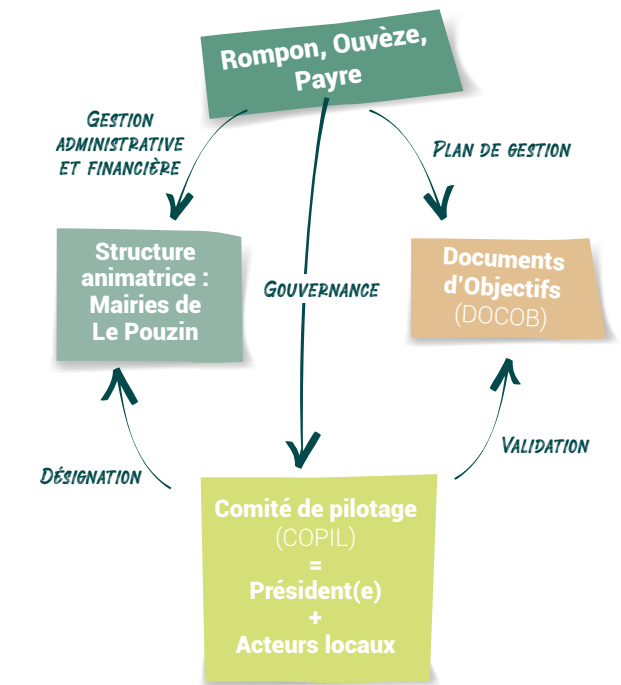
Une démarche locale de concertation : **le Comité de pilotage (ou COPIL)**

Le comité de pilotage (COPIL) est l'instance de gouvernance et le lieu de concertation autour de la gestion du site Natura 2000. Il regroupe les acteurs locaux concernés par le site : les collectivités territoriales, les services et établissements publics, les associations, les exploitants, les professionnels, les usagers, les propriétaires, les experts scientifiques...

Un document de gestion du site Natura 2000 : **Le document d'objectifs (DOCOB)**

Le document d'objectifs présente la liste des espèces et des habitats dits d'intérêt communautaire, ainsi que les activités socio-économiques du site Natura 2000. Il définit les mesures de gestion, leurs modalités techniques et financières pour préserver les milieux naturels et ces espèces tout en maintenant les activités humaines.

Une structure animatrice est désignée par les élus du comité de pilotage comme « structure porteuse » pour assurer l'application du DOCOB et la gestion administrative et financière du site. Les élus choisissent aussi le président du comité de pilotage.



Comment agir pour la biodiversité de votre territoire ?

La charte Natura 2000 du site

Chaque site possède sa charte Natura 2000 qui recueille des bonnes pratiques de gestion courante. L'adhésion à cette charte marque l'engagement individuel à des pratiques favorables à l'environnement et faciles à mettre en œuvre.

- Qui la signe ?**
Les représentants des activités et les propriétaires ou ayants droits privés ou publics.
- Quelle contrepartie ?**
Une exonération de la taxe sur le foncier non bâti.
- Quelle durée ?**
5 ans renouvelables.

Les contrats Natura 2000

Les contrats permettent de préserver ou de restaurer des milieux naturels et les espèces animales et végétales d'intérêt communautaire sur des parcelles incluses dans le site Natura 2000.

- Qui la signe ?**
Les propriétaires ou les ayants droits privés ou publics.
- Quelle contrepartie ?**
Une rémunération pour les travaux effectués. Les contrats sont cofinancés par l'Etat et l'Europe.
- Quelle durée ?**
5 ans (ou plus pour des contrats spécifiques).

Une évaluation d'incidence Natura 2000 permet de vérifier en amont d'un projet, sa compatibilité avec les milieux et les espèces du site Natura 2000. La réalisation de cette évaluation d'incidence est à la charge du porteur de projet. Les projets, plans et programmes soumis à évaluation d'incidences sont définis par des listes locales et une liste nationale.

Vous êtes peut-être soumis à une évaluation d'incidence Natura 2000 !!

La structure animatrice est là pour vous accompagner dans vos démarches, n'hésitez pas à la contacter !

Vous pouvez adhérer à la charte Natura 2000 et signer des contrats de gestion !

Vous êtes propriétaire ou exploitant d'une parcelle située dans le périmètre Natura 2000 et vous avez envie d'agir pour votre environnement ?